

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XII

JUILLET 1906

No 7

NOTES SUR LA FAMILLE COULON DE
VILLIERS
(Suite)

NICOLAS-ANTOINE COULON DE VILLIERS, FILS

Bien que l'auteur du *Dictionnaire Généalogique* fasse deux personnages de celui-ci, Nicolas et Antoine, nous n'hésitons pas à affirmer que les deux noms appartiennent au même individu. Qu'on nous permette, pour le prouver, de citer l'acte de baptême.

“ L'an de Nostre (seigneur) mil sept cent huit le vingt-cinquième de juin est né un fils—on lui a donné pour nom Nicolas-Antoine—du légitime mariage de Nicolas-Antoine Coulon de Villiers enseigne dans une compagnie du détachement de la marine et de Angélique Jaret de Verchères son épouse et le vingt-sixième du mois d'Août, je, Louis de la faye, prêtre, curé de Verchères, luy ay suppléé les cérémonies du baptême parce qu'il a été ondoyé à la maison par la sage-femme Catherine Cara. Le parrain a été Joseph Jaret de Verchères et la marraine a été marguerite perrau. Le parrain a déclaré ne scavoir signer et la marraine a signé avec moy. (1)

(Signé) Coulon de Villiers De la faye.
 Marguerite perrot

(1) Registre de Contrecoeur.

Né le 25 juin 1708, cet enfant a été baptisé solennellement le 26 août sous le nom de Nicolas-Antoine. (1)

Comment se fait-il que Mgr Tanguay, au premier volume de son *Dictionnaire*, (2) ne l'inscrive que sous le nom d'Antoine, lorsque l'acte est si clair ? (3) Nous n'en savons rien ; mais cette erreur l'a conduit à d'autres erreurs et il ne faudra pas être surpris s'il fait mourir Nicolas-Antoine deux fois : Nicolas en 1750 et Antoine en 1757.

Nicolas-Antoine fit ses premières armes, croyons-nous, à la Rivière St-Joseph des Illinois. C'est, du moins, au registre de ce poste que l'on rencontre son nom pour la première fois.

Le 26 août 1725 il est parrain : "Nicolas-Antoine Coulon, fils de M. de Villiers, commandant," dit l'acte. Il signe Coulon tout simplement ; c'est la seule fois que nous ayons rencontré cette signature.

En 1730, on se le rappelle, il fut député par son père à M. de Beauharnois pour lui annoncer la défaite des Outagamis.

Il prit une part active à la campagne de 1733 contre les Sakis. M. de Villiers père l'avait envoyé, avec 10 Français et 50 Sauvages, au passage du petit Cascalin, par où les Renards pouvaient se sauver. C'est pendant qu'il était là que se passait, le 16 septembre, la tragédie dont nous avons parlé plus haut.

(1) Baptisé deux mois après sa naissance ; les faits de ce genre ne sont pas rares dans nos vieux registres. Le missionnaire était souvent absent et il fallait attendre son retour pour porter l'enfant à l'église.

(2) p. 144.

(3) Dans le premier volume du *Dictionnaire*, Tanguay ne parle pas de Nicolas ; en revanche, au troisième volume, il n'est pas question d'Antoine mais de Nicolas baptisé en 1709.

Trois jours après, les Sakis ayant abandonné leur fort à la faveur de la nuit, Coulon de Villiers rassembla tous les Français et Sauvages Outaouais, Folles-Avoines et Sauteux qu'il pût trouver. se mit à la poursuite des fuyards et les atteignit à huit lieues du poste. Il les attaqua, en tua vingt-six et en blessa neuf mortellement.

De son côté, Villiers eut deux français tués et quelques blessés parmi lesquels se trouvait son frère, cadet à l'aiguillette. Les Sauvages alliés perdirent aussi quelques-uns des leurs.

Coulon de Villiers resta par la mort de son père commandant au poste de la Baie. Il s'empressa d'envoyer les dernières nouvelles à M. de Beauharnois. Son frère (le chevalier de Villiers) blessé à la dernière affaire et M. Douville partirent donc pour Québec où ils arrivèrent le 11 novembre au soir.

Le même jour, le gouverneur et l'intendant écrivaient au ministre pour l'informer du dernier coup des Sakis. (1)

MM. de Beauharnois et Hocquart profitèrent de l'occasion pour rappeler au ministre que la mort de M. Villiers, capitaine, et de Repentigny, lieutenant, "deux grands sujets que perd la colonie," avait laissé deux places pour MM. de Ramezay et de la Martinière et qu'une lieutenance, deux enseignes en pied, etc, étaient encore libres.

"Le sieur de Villiers," disaient-ils, "qui s'est fort distingué, qui a eu son père et son frère tués et un autre frère, cadet à l'aiguillette blessé, mériterait la

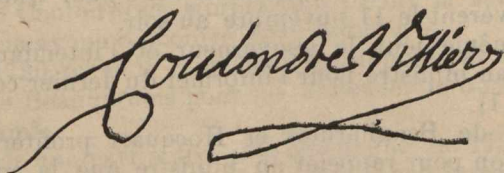
(1) Archives d'Ottawa—Correspondance générale, vol. 60, p. 134. Toutes ces notes tirées de la correspondance générale nous ont été fournies par le Rév. Père Odoric, O. F. M., à qui nous offrons nos meilleurs remerciements.

lieutenance vacante, la dernière affaire n'ayant roulé que sur lui." (1)

Le ministre accueillit favorablement cette demande et Coulon de Villiers fut fait lieutenant à la promotion du 30 mars 1734. (2)

Combien de temps demeura-t-il commandant au poste de la rivière St-Joseph ? Nous ne pouvons le dire. On voit par le registre de l'endroit que M. DeMuy y commandait en 1735 et M. de Lusignan en 1738.

En 1740, le 27 avril, le nom de Nicolas-Antoine Coulon, commandant en ce poste, réapparaît au registre de St-Joseph des Illinois. On l'y trouve encore le 24 mars 1742. Au bas de chacun de ces actes Coulon signe d'une belle écriture :

A handwritten signature in cursive script, reading "Coulon de Villiers". The signature is written in dark ink on a light-colored paper. It features a large, flowing initial 'C' and a long, sweeping underline that extends to the right.

Le 30 octobre 1742, M. de Beauharnois demandait une compagnie pour M. Coulon. (3)

L'année suivante, le 20 octobre, le gouverneur revient à la charge auprès du ministre en faveur de

(1) Correspondance générale, vol. 59, p. 37. Dans cette lettre du 11 novembre 1733, M. de Beauharnois dit que M. de Villiers, père, avait avec lui six de ses enfants et deux de ses gendres. Ceci confirme ce que nous avons écrit plus haut (p. 176) à propos d'un certificat de ce gouverneur.

(2) Arch. du Sém.

(3) Correspondance générale, vol. 75, p. 312.

Coulon de Villiers " bon officier et très propre pour les négociations des pays d'en haut." (1)

M. Coulon descendit des pays d'en haut entre le 24 mars 1742 et le 7 octobre 1743. A cette dernière date, il épousait à Québec, Marie-Anne Tarieu de la Pérade, veuve du sieur Têtu de la Richarderie. (2)

Il se maria sous le nom d'Antoine Coulon, Sr de Villiers, lieutenant, etc, en présence du Sr de la Gorgendière, de M. de la Pérade, etc.

Les époux étaient proches parents, cousins germains, leurs pères respectifs étant mariés aux deux sœurs, Madeleine et Angélique de Verchères. La dispense fut accordée. (3)

En 1744, M. Jacrau fit le recensement de la ville de Québec. Il inscrit M. de Villiers sous le seul nom de Nicolas, le dit âgé de 36 ans et enseigne de troupes. (4)

Voyez comme tout est exact ! En 1743, M. de Villiers s'appelait Antoine et il était lieutenant. Cette année, il se nomme Nicolas et n'est plus qu'enseigne ! On voit de suite où peuvent conduire de semblables données.

Et pourtant il s'agit bien ici du même personnage puisque dans les deux cas il a pour épouse Marie-Anne de la Pérade. (5)

(1) Correspondance générale, vol. 79, p. 233.

(2) Contrat du 4 octobre, Du Laurent, not. (Note de M. Ph. Gagnon).

(3) Reg. de N.-D. de Québec (au greffe).—Nous avons d'abord consulté le registre de la cure de Québec ; il n'y est pas fait mention du degré de parenté et le curé ne signe pas ; la copie conservée au greffe est complète.

(4) Archives de Notre-Dame de Québec.

(5) M. de Villiers demeurait dans la côte Lamontagne. Il avait pour voisin Louis Levrard, beau-frère de sa femme, avec lequel il eut un procès peu de temps après son mariage. De Villiers gagna son point. (Arch. du Séminaire).

Nicolas-Antoine Coulon paraît être demeuré à Québec jusqu'au printemps de 1746. Nous venons de l'y voir au recensement de 1744. Le 25 avril 1745, il est parrain de son neveu, Nicolas-Antoine Tarieu. (1) Dans l'acte, on dit M. de Villiers capitaine, ce qui mettrait sa promotion à l'année 1744.

Le 30 juin 1745, il signe à l'acte de mariage de Roch St-Ours Deschaillons et le même jour à celui de sa sœur Marie-Anne qui épouse M. de Gaspé.

Le 15 avril 1746, il est parrain d'une fille de M. de Gaspé. (2) Après cette date, le nom de Coulon ne reparaît plus aux registres de la paroisse. C'est qu'il était parti de Québec et qu'il ne devait y revenir qu'en passant.

Plusieurs historiens, entre autre Casgrain (3) et Parkman (4) ont prétendu que Coulon de Villiers qui prit une si belle part à la campagne des Mines était le même que celui qui vengea Jumonville en 1754. C'est une erreur car celui qui fit cette campagne des Mines n'est autre que Nicolas-Antoine qui ne put venger son frère en 1754 pour l'excellente raison qu'il était mort depuis quatre ans.

L'expédition qui devait se terminer par le combat des Mines partit de Québec en juin 1746 et était commandée en chef par M. de Ramezay. A cette époque, cinq MM. de Villiers étaient vivants :

Pierre, simple cadet à l'aiguillette ou tout au plus enseigne, qui mourut à Beaubassin le 2 janvier 1747, plus d'un mois avant l'affaire des Mines.

(1) Archives de Notre-Dame de Québec.

(2) Tous ces actes sont aux registres de N.-D. de Québec.

(3) *Une seconde Acadie*, p. 160. Dans *Relations et Journaux*, collection Lévis, p. 65, note, M. l'abbé Casgrain attribue au même de Villiers, la prise du fort Granville en 1756.

(4) *A half century, etc*, II, p. 202.

Jumonville, qui se dit en Acadie (1) avec M. de Ramezay, n'était encore qu'enseigne ; ce n'est pas lui qui commandait à Grand-Pré.

Louis, lieutenant, était à Québec au mois de novembre 1746 : “ M. le général fait partir M. de Villiers lieutenant des troupes avec cent Sauvages de l'Acadie qui hivernent aux environs de Québec pour se rendre à Montréal.” (2)

François, qui était tout au plus lieutenant puisqu'il fut fait capitaine en 1753, était dans les pays d'en haut. Le 9 juillet 1746, M. de Beauharnois, dans une ordonnance à M. De Muy disait : “ Il commandera le parti d'en haut et aura sous ses ordres..... le sieur chevalier de Villiers.” (3)

Enfin Nicolas-Antoine, est le seul qui fût capitaine à cette date. C'est le seul aussi qui pût commander aux Mines puisque ce ne fut pas Jumonville et que Louis et François n'étaient pas alors en Acadie.

Rappelons en quelques mots cette campagne qui se termina par l'un des plus beaux faits-d'armes qui se soient passés au Canada. Nous nous occuperons plus particulièrement de ce qui concerne Coulon de Villiers. (4)

M. de Beaujeu écrit dans son journal le 5 juin 1746 : “ Six bâtiments destinés pour transporter le détachement des milices du Canada à l'Acadie, composées de sept cents hommes y compris vingt et un officiers de troupes suivant la liste, mit à la voile le 5 juin 1746,

(1) Etats de services.

(2) Corresp. offi. des gouv. (Copie aux Arch. du Sém.)

(3) Arch. du Sém.

(4) Pour plus amples détails : Cf. Casgrain, *Une seconde Acadie* ; le journal de M. de Beaujeu, et celui de Lacorne publiés dans le *Canada français*, 1889.

à neuf heures du matin dans la rade de Québec, sous les ordres de M. Coulon, capitaine, second du détachement, pour aller attendre au Pot-à-l'eau-de-vie, (1) le navire le *Tourneur*, dans lequel M. de Ramezay, commandant général était embarqué.”

Par suite de circonstances qu'il serait trop long de raconter ici, cette expédition n'eut pas d'abord tout le succès qu'on en attendait. Aussi, le 20 août, M. de Ramezay reçut-il l'ordre de remonter à Québec avec une partie de ses troupes, après avoir laissé 5 officiers et 250 hommes à M. Coulon qui était alors aux Mines.

La présence du détachement de M. Coulon, avait été mal vue par les Acadiens et les députés des Mines représentèrent à M. de Ramezay qu'il leur était impossible de nourrir autant d'hommes durant l'hiver et que d'ailleurs ce corps de troupes, bien loin d'avoir un bon effet, contribuerait à les mettre plus mal avec les Anglais.

Pour les calmer, M. de Ramezay leur répondit qu'il communiquerait leurs représentations à M. le général ; ce qu'il fit en effet, puisque le 8 septembre le gouverneur envoyait des ordres “ au sieur Coulon, capitaine, qui doit commander le détachement de 300 canadiens qui doit hiverner en Acadie pour tranquilliser et protéger les Acadiens contre le ressentiment des Anglais.” (2)

Sur les entrefaites, arriva à Chibouctou l'escadre du duc D'Anville. Malgré les ordres réitérés du gouverneur, M. de Ramezay, crut qu'il pouvait ne pas revenir de suite à Québec.

(1) C'est notre Brandy-Pot d'aujourd'hui. Pourquoi ne pas lui avoir conservé son nom français ?

(2) *Doc. relatif à la Nouvelle-France*, III, p. 302.

L'automne et une partie de l'hiver se passèrent en marches et contre-marches des divers détachements qui étaient distribués un peu partout : aux Mines, à Beaubassin, à Chibouctou, etc. M. de Ramezay avait pris ses quartiers d'hiver à Beaubassin.

Le 8 janvier 1747, on apprit par un Acadien que 250 Anglais étaient rendus aux Mines depuis le 24 décembre. (1)

A cette nouvelle, M. de Ramezay réunit ses officiers et leur proposa d'aller attaquer les Anglais et de les déloger de Grand-Pré. Malgré les difficultés de l'entreprise tous applaudirent au projet.

M. de Ramezay qui souffrait d'un mal de genou étant dans l'impossibilité de marcher, remit le commandement de ce détachement à M. Coulon, capitaine. "Ce contretemps, dit Casgrain, (2) était plus regrettable pour lui que pour l'expédition ; car elle comptait dans ses rangs ce que la noblesse canadienne avait de plus brave et de plus expérimenté en ce genre de guerre. Coulon de Villiers était le même qui huit ans plus tard devait venger la mort de son frère le chevalier de Jumonville au fort Nécessité, battre Washington et le faire prisonnier," etc. (3)

Le 9 février, la petite troupe arrivait à Piquit, à cinq lieues de Grand-Pré. Là on apprit que les Anglais étaient à Grand-Pré au nombre d'à peu près six cents hommes sous les ordres du colonel Noble.

M. de Coulon fit reposer son monde une journée. Le 10 à midi, la troupe se remit en marche et le soir

(1) Journal de Lacorne, *Canada Français* 1889. p. 11. De Beaujeu dit le 24 nov. (Ibid.)

(2) *Une seconde Acadie*, p. 160.

(3) La suite prouvera que ceci n'est pas exact et que le commandant aux Mines ne fut pas le vainqueur de Washington.

à 9 heures elle campait à une demi-lieue de Grand-Pré.

Lorsqu'on eut placé des sentinelles sur les chemins, le détachement qui avait été divisé en dix compagnies de 28 hommes, se répandit dans les maisons situées de l'autre côté de la rivière Gaspareau. On put alors se reposer, sécher les vêtements et prendre un peu de nourriture tout en recueillant des informations sur la position des Anglais.

Ceux-ci étaient dispersés dans 24 maisons dont l'une, en pierre, était défendu par du canon.

Aussitôt M. Coulon régla son plan d'attaque. Comme il n'y avait pas assez de monde pour attaquer les 24 maisons en même temps il fut décidé qu'on frapperait sur dix d'entre elles. Coulon, avec 55 hommes se réserva la maison de pierre.

À deux heures du matin, tout le monde sortit ; chacun prit son rang et, à un signal donné, officiers et soldats s'étant agenouillés, l'abbé Maillard donna l'absolution générale. Puis l'on partit. Une grosse *poudrière* qui durait depuis quelques jours avait rendu les chemins difficiles et le guide qui s'était chargé de conduire M. Coulon à la maison de pierre, ayant perdu sa route, s'arrêta devant une autre que devait attaquer M. de Repentigny.

M. Coulon voyant qu'il était dangereux de passer outre, fouça sur la maison et toute la troupe le suivit. De Beaujeu tua la sentinelle ; les anglais un instant abasourdis, se ressaisirent, firent une décharge générale et M. Coulon tomba gravement blessé au bras. De Beaujeu le crut mort, mais, ajoute-il, " il se retira de son mieux hors des coups." En même temps M. de Lusignan recevait deux blessures graves.

Le combat continua acharné durant une dizaine de minutes pendant lesquelles vingt et un anglais furent tués et trois faits prisonniers.

Pendant ce temps les autres maisons étaient attaquées et les Anglais tués ou faits prisonniers.

“... Nous forçames les maisons à coups de haches, dit Lacorne, et en très peu de temps nous nous en rendîmes maîtres. MM. les officiers et cadets se distinguèrent en cette action et tous nos canadiens donnèrent des marques de leur courage. Il y eut de la part des ennemis cent quarante hommes tués, du nombre desquelles furent le colonel Noble, son frère et trois autres ; trente-huit blessés et cinquante quatre prisonniers. Ils ne nous tuèrent que sept hommes dont deux Sauvages et nous en blessèrent quatorze parmi lesquels furent M. Coulon et M. Lusignan.” (1)

Bien que le gros de la bataille n'eût duré que quelques minutes, le feu continua cependant, d'une maison à l'autre, jusqu'à onze heures du matin ; les Anglais demandèrent d'abord une suspension d'armes qui leur fut accordée, puis ils consentirent à capituler.

Le 12 février, la capitulation fut signée par les officiers anglais et français et portée à M. de Coulon qui la signa à son tour.

Celui-ci s'était fait transporter à la rivière Gaspareau où le chirurgien lui avait donné les premiers pansements, puis il revint à Beaubassin avec le détachement.

M. de Villiers avait reçu une blessure plus grave qu'on ne le pensait tout d'abord. Il souffrait horriblement. Il fallait revenir à Québec, mais la distance était grande et les communications difficiles. Aussi bien n'arriva-t-il que le 22 juin au soir : “ M. de Coulon arrive de la Baie Verte dans son esquif ; il est encore fort incommodé de son bras.” (2)

(1) Journal de Lacorne, *Canada-Français*—Ces chiffres diffèrent un peu de ceux que donne M. de Beaujeu.

(2) Corresp. off. des gouv. 22 juin 1747. (Copie au Sém.)

Le 10 juillet, Mgr de Pontbriand écrivant en faveur de M. de Lusignan disait : " M. Coulon, capitaine y a soutenu sa réputation. Une blessure dont il se ressentira longtemps le mit bientôt hors de combat. (1)

Coulon de Villiers ne guérit jamais de cette blessure. Pensant qu'un voyage aux eaux pouvait lui faire du bien, il obtint la permission de passer en France.

Le 9 octobre 1747, l'intendant Hocquart donnait ordre au Sr Causse, commandant la flûte *La Gironde* de prendre à son bord un certain nombre de passagers auxquels " il sera tenu de fournir la subsistance à sa table et à son office pendant la traversée d'ici en France." Parmi ces passagers se trouvaient : " M. de Coulon, capitaine, madame sa femme et un domestique." (2)

M. de Villiers alla prendre les eaux à Barèges, station thermale des Pyrénées. (3) C'est du moins ce que nous apprend la correspondance de la Louisiane pour l'année 1749. (4)

Comme Coulon de Villiers était un homme de mérite, les autorités du Canada le recommandèrent chaudement au ministre. Le 3 novembre 1747, M. de la Galissonnière écrivait à ce dernier : " J'ai l'honneur de vous représenter qu'il y a des officiers qui par leurs blessures ou par quelque autre action d'éclat méritent la croix de St-Louis ou d'autres récompenses ou toutes les deux. Le sieur Coulon de Villiers est dans ce dernier cas ; le voyage qu'il est obligé de faire en France pour sa blessure dérangera entièrement sa

(1) *Canada Français*, 1889. Doc. inédits, p. 77.

(2) Correspondance générale, vol. 89, p. 15.

(3) Eaux thermales sulfureuses, célèbres surtout pour la guérison des plaies d'armes à feu. (Bouillet.)

(4) Ministère des colonies—Note de M. J.-W. Cruzat, à lui fournie par M. Villiers du Terrage.

fortune si vous n'avez la bonté de l'aider libéralement." (1)

Cette recommandation eut son effet. Une liste de promotions pour 1748 nous apprend que Coulon de Villiers était nommé major des Trois-Rivières et chevalier de St-Louis. (2)

La croix pour le récompenser de sa bravoure et la majorité pour lui permettre, tout en restant au service, de ménager son bras malade. Que pouvait-on désirer de mieux ?

M. de Villiers passa deux ans en Europe. A son retour, il prit possession de sa charge de major des Trois-Rivières. Le 23 octobre 1749, il assistait, en cette ville, au mariage de sa sœur Angélique qui épousait Charles de Gannes de Falaise. L'acte qualifie M. de Villiers de chevalier de St-Louis et major des Trois-Rivières. (3)

Après cette date on ne trouve plus rien à son sujet aux registres de cette paroisse.

Il mourut le printemps suivant "à Montréal, après s'être fait couper le bras qu'il avait blessé et dont il ne pouvait plus supporter les douleurs," écrivent la Jonquière et Bigot, le 2 octobre 1750. (4) Il fut inhumé en cette ville le 4 avril 1750 : "Nicolas Coulon, Ecuyer, Sr de Villiers, major des Trois-Rivières, à l'âge de 41 ans, enterré dans la chapelle St-Amable," dit l'acte. (5)

(1) Correspondance générale, vol. 87 bis, p. 218.

(2) Arch. du Séminaire.

(3) Registre des Trois-Rivières. — Nous sommes redevable d'une copie de cet acte au Rév. Père Oloric, O. F. M., qui a bien voulu compiler pour nous une partie de ces registres.

(4) Correspondance générale, vol. 95, p. 40.

(5) Registre de N.-D. de Montréal.

Le 2 octobre 1750, le gouverneur et l'intendant demandoient au ministre une pension pour la veuve du major des Trois-Rivières :

“ Il a laissé, disaient-ils, une veuve à qui il ne reste pas de quoi vivre ; elle a mangé une partie de son bien pendant les deux ans qu'elle a demeuré en France avec lui, pour la guérison de sa blessure.— Nous vous supplions, Mgr, de vouloir bien lui procurer une pension qui puisse la faire subsister. Nous nous flattons que vous aurez égard à notre demande qui nous paraît bien fondée, la mort de M. Coulon provenant de la blessure qu'il eût à l'action des Mines où il commandait.” (1)

L'inventaire des biens de feu M. Coulon et de dame de la Perade, sa veuve, eut lieu les 2, 3 et 4 février 1752. (2)

Quelques semaines après, le 12 mars, madame de Villiers épousait Jean François Gaultier, médecin de Sa Majesté, conseiller, etc. (3)

Nous ne connaissons pas d'enfants issus de son mariage avec M. de Villiers. D'après l'abbé Daniel, (4) elle décéda vers 1776, sans laisser de postérité.

Les documents que nous avons prodigués à dessein prouvent clairement que Nicolas-Antoine est celui des frères Coulon de Villiers qui commandait aux Mines en 1747, et qui mourut de ses blessures en 1750. Il ne peut donc être question de lui à la prise du fort Nécessité en 1754 et encore moins à celle du fort Granville en 1756. Il nous sera plus facile maintenant de faire la part de ceux qui restent.

(1) Correspondance générale, vol. 95. p. 40.

(2) Sanguinet et Du Laurent, notaires

(3) Le contrat passé devant Du Laurent est du 2 mars 1752.

(4) *Histoire des grandes familles*, p. 457.

IV

JOSEPH COULON DE VILLIERS DIT DE JUMONVILLE

Joseph Coulon de Villiers naquit à Verchères le 8 septembre 1718 et fut baptisé le lendemain sous le seul nom de Joseph et non pas Joseph-Louis comme on l'a dit quelques fois.

Il eut pour parrain Joseph de Verchères et pour marraine Marie-Anne Déjourdy. (1)

La carrière militaire de Jumonville, relativement courte, fut cependant bien remplie. Elle est aussi mieux connue que celle de ses frères, car, outre que le nom même de Jumonville empêche qu'on ne le confonde avec les autres de Villiers, ses *Etats de services*, nous permettent de le suivre assez sûrement.

Ces *Etats de services* faits pour être présentés à M. Rouillé, ministre et secrétaire d'état de la marine vont de 1733 à 1749 inclusivement. (2) Nous les donnons ici, sinon dans la forme du moins pour le fond.

En 1733, n'étant âgé que de 15 ans, Jumonville était à la Baie des Puants, sous les ordres de son père.

Que fit Jumonville de 1733 à 1739 ? Il ne le dit pas. Peut-être demeura-t-il au poste St-Joseph des Illinois ? En 1739, il prit part à l'expédition contre les Chicachas, qui, comme on sait, furent vaincus et forcés de faire la paix. (3)

(1) Registre de Contrecoeur.

(2) Arch. du Séminaire.—Copie ancienne apportée d'Europe par l'abbé Holmes en 1837.

(3) Le volume 44 de la collection Moreau St-Méry (Archives de la marine), renferme plusieurs relations de cette expédition ; on y trouve les noms de M. de Villiers et du chevalier de Villiers. (Rap de Richard, 1899, p. 32.)

Pendant l'hiver de 1745, on le trouve en Acadie sous les ordres de M. Marin et il nous apprend qu'il passa l'hiver à parcourir les bois, en raquettes.

L'année suivante il était encore en Acadie, mais sous M. de Ramezay ; il n'est pas impossible qu'il ait pris part au combat des Mines, bien que son nom ne soit pas mentionné.

En 1747, il est envoyé à la Rivière-aux-Sables, à la tête d'un parti de Français et de Sauvages pour s'opposer aux incursions des Agniers ; la même année, il fait encore la campagne contre Corlar, sous les ordres de M. de Lacorne l'aîné.

Un parti de Français et de Sauvages ayant été levé en 1748 pour aller contre les Anglais, Jumonville en eut le commandement. Il partit de Montréal aux premiers jours de juin et le 26 du même mois il était de retour ; il avait tué quatorze ou quinze ennemis.(1)

Enfin en 1749, M. de la Galissonnière lui confia la mission d'aller mettre l'ordre dans un poste "dérangé, ce à quoi il réussit parfaitement."

Après avoir rappelé que son frère Coulon était mort des suites du coup d'arme à feu qu'il avait reçu en Acadie, Jumonville termine ainsi ses "Etats de services" :

"Le suppliant espère, Mgr, qu'en vertu des services cy-dessus dont il a en mains les certificats vous ne lui refuserez pas votre puissante protection pour une des trois lieutenances vacantes en Canada. Il prie Votre Grandeur de ne pas perdre de vue la mort de son père, deux de ses frères et d'un beau-frère tués au service. Sa reconnaissance égalera la sincérité des vœux qu'il formera pour votre conservation."

(1) E. B. O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, vol. X, p. 168.

Ce document a dû être écrit après le 4 avril 1750, puisque Jumonville y parle de la mort de Coulon qui mourut à cette date.

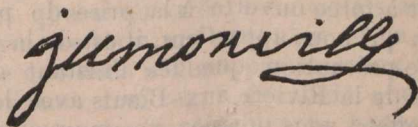
Cette supplique si bien motivée pourtant, ne fut pas entendue et Jumonville mourut enseigne.

Et encore ce grade d'enseigne il avait dû l'attendre longtemps. Le 20 octobre 1743, Beauharnois proposait Jumonville pour enseigne en second. (1)

L'année suivante, le 30 octobre, le gouverneur revient à la charge et fait remarquer que les enseignes en second se trouveraient remplies par les Srs Villiers de Jumonville et Rigauville qui ont les premières expectatives de cette année. (2)

Enfin, le 8 novembre 1745, Beauharnois écrit encore au ministre qu'il pourrait pourvoir d'une enseigne en pied, Villiers de Jumonville. (3) Fut-il écouté cette fois-ci ? nous aimons à le croire.

Il est difficile de dire ce que fit Jumonville de 1750 à 1754. Seulement, l'inventaire des biens de son frère Nicolas-Antoine, fait en 1752, nous apprend qu'il était alors en garnison à Montréal. Il donne sa procuration et signe :

A handwritten signature in cursive script, reading "Jumonville". The signature is written in dark ink on a light-colored paper background.

Puis nous arrivons au fait qui a rendu son nom célèbre non-seulement au Canada mais dans une partie de l'Europe.

Ce que l'on a appelé à tort ou à raison l'*assassinat*

(1) Correspondance générale, vol. 79, p. 233.

(2) " " " 81, bis, p. 282.

(3) " " " 83, p. 221.

de Jumonville, est bien connu. Les historiens tant français et canadiens qu'anglais et américains ont traité ce sujet assez au long pour qu'il ne soit pas nécessaire d'entrer dans tous les détails.

Cependant nous pensons qu'il ne sera pas inutile de donner un aperçu des faits.

Tout le monde sait que les Français et les Anglais se disputaient la possession de la vallée de l'Ohio, appelée la Belle-Rivière.

Peu après son arrivée au pays, M. Duquesne écrivait à M. de Contrecoeur alors commandant à Niagara, pour l'informer qu'il allait envoyer bientôt un détachement de 2,200 hommes pour occuper le territoire contesté. (1)

Des retards inévitables empêchèrent le gouverneur de mettre, tout de suite, son projet à exécution.

Le 27 janvier 1754, il écrivait à M. de Contrecoeur, qu'il avait nommé, le 25 décembre 1753 (2) commandant à la Rivière aux Bœufs et dépendances, d'aller avec 600 hommes, prendre possession de la Belle-Rivière. "Quoique, dit-il, je n'aie pas lieu de présumer que les Anglais ni les Sauvages aient nulle envie de s'opposer à force ouverte à la prise de possession d'un terrain qui nous appartient, il est de la prudence et de la sage précaution que dès l'instant que vous serez au bas de la Rivière aux Bœufs avec le dernier convoi des effets, vous pressiez vos mouvements pour aller construire le fort Duquesne à Chinougué ou aux environs." (3)

Le même jour, M. Duquesne nommait M. de Contrecoeur commandant du nouveau fort et de toute la Belle-Rivière. (4)

(1) Lettre du 23 oct. 1752.— Arch. du Sém.

(2) Arch. du Sém.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

Le gouverneur se faisait illusion en pensant que les Anglais ne s'opposeraient pas à la prise de possession de la vallée de l'Okio.

Avant qu'il eût écrit ce qui précède, vers la fin de 1753, Dinwiddie, gouverneur de la Virginie, avait envoyé Washington sommer M. de St-Pierre d'abandonner le territoire qu'il occupait. Celui-ci avait répondu qu'il ne pouvait rien faire sans le consentement de son général et qu'en attendant il garderait son poste.

Informé du fait, Duquesne écrivit aussitôt à M. de Contrecoeur : " Je viens de recevoir une dépêche du Sr de St-Pierre qui m'a envoyé exprès une lettre du gouverneur de la Virginie par laquelle il prétend que la Belle-Rivière leur appartient et qui somme le commandant du détachement de se retirer paisiblement. Comme ce gouverneur ne m'écrit point directement, je me bornerai à vous ordonner qu'en cas qu'il vous somme de nouveau, vous ayez à lui mander que dans vos instructions il est inséré que la Belle-Rivière et ses dépendances appartiennent au Roi Très Chrétien incontestablement. Qu'à l'égard des insultes faites contre le droit des gens, il ne peut nous en attribuer aucune et que si on arrête les Anglais qui viennent traiter sur notre terrain, c'est qu'on est en droit de le faire parce que nous n'allons pas chez eux ; qu'au surplus le Roi, mon maître, ne demande que son droit, il n'a nulle intention de troubler la bonne harmonie et l'amitié qui règne entre sa Majesté et le roi de la Grande-Bretagne.

" Le Général du Canada peut donner des preuves comme il concourt à entretenir la parfaite union entre deux princes amis, puisqu'ayant appris que les Iroquois et Nipissingues du Lac des Deux Montagnes avaient frappé et détruit une famille anglaise du côté de la

Caroline, il leur a barré le chemin et les a forcés de lui remettre un petit garçon de cette famille qui était le seul vivant et que M. Werich (sic) qui était en négociation à Montréal a ramené à Boston.

“ De plus il a défendu à tous les Sauvages de ne point exercer leurs cruautés ordinaires sur les Anglais avec qui nous sommes amis.

“ Voilà, Monsieur, la réponse que vous aurez à faire à ce gouverneur et même aux autres en cas de nouvelle députation. Celle de M. de St-Pierre qu’il vous aura sans doute communiquée est frappée avec beaucoup de dignité, de fermeté et de politesse.” (1)

Bien qu’un peu longue, nous avons voulu faire cette citation parce qu’elle montre bien les idées du gouverneur général du Canada.

Peu après; Duquesne envoyait à la Belle-Rivière le chevalier LeMercier avec les meilleurs officiers et cadets alors à Montréal.

M. de Contrecoeur apprit bientôt que les Anglais étaient à construire un fort à la jonction de la Monongahéla et de l’Ohio.

Il crut que c’était le temps de se servir de la réponse que Duquesne l’avait chargé de faire au gouverneur de la Virginie. Il confia cette mission à M. LeMercier.

Nous avons sous les yeux une belle copie de la sommation faite par cet officier; elle est du 16 avril 1754, “ dernière fête de Pasques ” et signée Contrecoeur. (2)

Cette démarche eut un bon effet; les Anglais abandonnèrent leurs travaux et s’enfuirent. Il n’y eut aucun

(1) Duquesne à Contrecoeur, 30 janv. 1754—Arch. du Séminaire.

(2) Arch. du Sémin.—A cette sommation M. de Contrecoeur ajouta des “ Paroles pour les Sauvages qui sont avec les Anglais à leur établissement.”

désordre et Duquesne écrivait le 11 mai : “ Il est à souhait que dans votre conduite il ne se soit rien passé qui approche de l'acte d'hostilité.” (1)

Washington ne tarda pas à être informé du coup que les Français venaient de porter à leur établissement. Le 1er mai 1754, il partit de Will's Creek, se rendit aux Grandes Prairies et y bâtit un fort. (2)

Pendant ce temps, M. de Contrecoeur qui prévoyait que les Anglais ne se laisseraient pas décourager pour si peu, avait chargé Jumonville d'aller à la découverte. Il en avertit le gouverneur qui répondit le 20 juin : “ J'ai appris avec plaisir que vous vous servez utilement des Srs de Jumonville et Drouillon pour vous assurer des bruits qui se répandent que l'Anglais marche à force ouverte.” (3)

En partant, M. de Jumonville avait reçu de M. de Contrecoeur une sommation qu'il devait lire aux Anglais, s'il les rencontrait. Nous avons devant nous une copie de ce document ; elle est signée de la main de M. de Contrecoeur qui a écrit au revers : “ cegonde sommation au zanglois si M. de Jumonville lès trouve dans sa découverte, du 23 May 1754.” Plus tard et d'une autre encre M. de Contrecoeur écrivit : “ illés za trouvé et l'on tué en leur fesan lire.” (4)

En effet, M. de Jumonville, parti avec une escorte de 34 hommes, fut cerné, dans la nuit du 27 au 28 mai par le détachement de Washington. Les Français se voyant entourés saisirent leur armes. “ Feu,” cria Washington, et lui-même déchargea son fusil ; une seconde décharge suivit de près la première. Mais

(1) Arch. du Sém.

(2) Ferland, II, p. 506.

(3) Arch. du Sém.

(4) Ibid.—Appendice I.

Jumonville, par un interprète, avertit qu'il avait quelque chose à communiquer. Le feu cessa et pendant que Jumonville faisait lire la sommation, il reçut à la tête une balle qui le renversa mort. Les Anglais se jetèrent alors sur la petite troupe ; il y eut dix Canadiens tués, un blessé et vingt et un prisonniers. Deux Canadiens purent se sauver et apportèrent la nouvelle. (1)

M. de Contrecoeur s'empressa de faire connaître à M. Duquesne les circonstances de cette affaire. Celui-ci répondit le 24 juin : " Je ne m'attendais pas, monsieur, à un changement si subit que celui dont vous m'informez par votre lettre du deux courant et que les Anglais aient poussé la cruauté jusqu'à l'assassin (sic) d'un officier chargé de mes ordres ; oui ce meurtre est unique et ne peut se laver que par une effusion de sang, si l'anglais ne se presse point de m'envoyer les meurtriers pour preuve de son désaveu, démarche qu'il devrait faire sur le lieu où l'assassinat a été commis ; en attendant qu'il vous donne satisfaction, faites main basse sur tout ce que l'on trouvera de cette nation." (2)

On le voit, Duquesne ne parlait de rien moins que d'un assassinat. Aussi l'indignation fut-elle extrême non seulement au Canada mais encore en France. Les autorités racontèrent et commentèrent les détails de l'affaire et le futur académicien Thomas se mit à travailler à un long poème consacré à la mémoire de Jumonville. (3)

De leur côté, les Anglais expliquèrent leur conduite et assurèrent qu'il n'y avait eu ni guet-apens, ni assas-

(1) Ferland, II, 506.

(2) Arch. du Sém.

(3) Ce poème fut publié en 1759.

sinat mais acte de bonne guerre, ajoutant que M. de Jumonville avait été imprudent et que c'était à lui qu'il fallait s'en prendre de ce qui venait d'arriver.

Washington écrivit dans son journal : " que les prisonniers lui apprirent qu'ils avaient été envoyés avec une sommation pour le faire retirer " et il ajoute : " spécieux prétexte pour pouvoir découvrir notre camp et prendre connaissance de nos forces et de notre situation." Et plus loin : " Ils prétendent qu'ils nous appelèrent aussitôt que nous fûmes découverts ; c'est une absolue fausseté, car j'étais alors à la tête de la marche en allant à eux et je puis affirmer qu'aussitôt qu'ils nous virent, ils coururent à leurs armes, sans appeler, ce que j'aurais du entendre s'ils l'avaient fait." (1)

Toutes ces affirmations si contraires à celles des Français ne sont pas faites pour éclaircir l'affaire. Si, comme le dit Washington, ce furent les prisonniers qui lui apprirent qu'ils étaient porteurs d'une sommation il faudrait en conclure que Jumonville n'a pas lu la sommation et alors on s'expliquerait que le commandant n'ait pas vu un ambassadeur dans la personne de l'officier français.

Mais il reste à savoir si les choses se sont bien passées ainsi.

On a dit que l'apologie que Washington fait de lui-même et de sa conduite, dans son journal, montre qu'il sent le besoin de se justifier.

C'était son droit. Toutefois il nous semble qu'il feint un peu trop de ne pas croire à une ambassade. Mais était-ce une chose si rare ? Le vent était aux sommations. Dinwiddie lui-même en avait fait servir une à M. de St-Pierre en octobre 1753 et l'officier chargé de la lui remettre avait été reçu avec toute la politesse

(1) Cf. Mémoire du duc de Choiseul, p. 127.

possible ; le 16 avril précédent (1754) M. de Contre-cœur avait fait sommer les Anglais de se retirer du confluent de l'Ohio et de la Monongahéla et les choses s'étaient bien passées.

Quoi d'étonnant que M. de Contre-cœur, informé que les Anglais avançaient toujours, ait envoyé porter une nouvelle sommation ? Et cette nouvelle sommation, quoiqu'en dise Washington, n'était pas si insolente et ne sentait pas si fort la gasconnade ; elle n'était que le pendant de celle que M. LeMercier avait servie aux Anglais quelques semaines auparavant et dont personne ne s'était plaint.

Enfin Washington nous paraît exagérer quand il dit que la suite qui accompagnait Jumonville aurait été digne d'un prince qui aurait été ambassadeur tandis qu'il n'était qu'un simple officier français.

A Londres, à Paris ou à Boston la chose aurait pu paraître ainsi mais à travers les bois, en pleine forêt, exposé à rencontrer des Sauvages ennemis, prince ou manant aurait fait une folie de partir avec quelques hommes seulement.

Encore une fois tout n'est pas clair dans cette affaire et il sera toujours difficile de faire la part des responsabilités qui revient à chacun.

Si l'on admet que Washington avait trop de noblesse de caractère pour avoir voulu profiter d'un guet-apens, on devra reconnaître aussi que Duquesne, Contre-cœur et Jumonville étaient trop gentilshommes pour avoir eu les intentions qu'on leur prête. Les extraits que nous avons donnés plus haut prouvent assez jusqu'à quel point les Français cherchaient à éviter la guerre.

Disons donc, si l'on veut, qu'il y a eu de part ou d'autre malentendu, précipitation, imprudence même, mais laissons à chacun des commandants le bénéfice

du doute et n'allons pas pour blanchir l'un noircir l'autre.

Le 10 octobre 1754, Duquesne écrivait au ministre : “ La Ve du sieur Villiers de Jumonville, enseigne en pied qui était un sujet des plus distingués dans son grade, mérite commisération. (1)

M. de Jumonville avait épousé à Montréal, le 11 octobre 1745, Marie-Anne-Marguerite Soumande, fille de Jean-Pascal Soumande et d'Ursule LeVerrier. De cette union naquirent cinq enfants : Joseph né et décédé en 1746 ; Joseph né en 1748 ; Hippolyte-Etienne né en 1749 ; Marie-Anne-Catherine née le 12 juin 1752 et inhumée le 30 août suivant à Montréal ; (2) enfin Charlotte-Amable baptisée le 16 août 1754 et née probablement après la mort de son père. (3)

Charlotte-Amable vivait encore en 1760.

Le 15 décembre 1755, madame de Jumonville épousa en secondes nocés Pierre Bacheois, sieur de Barrante, chevalier, capitaine au régiment de Béarn.

Le 21 mai 1760, madame de Barrante devenait veuve une seconde fois et le 28 juin suivant le marquis de Lévis écrivait au ministre Berryer : “ Je joins mes sollicitations à celles de M. le marquis de Vaudreuil en faveur de madame Barrante veuve anciennement de M. de Jumonville, officier de la colonie, tué au commencement de la guerre, dont elle a une fille. Elle avait épousé en secondes nocés le sieur Barrante, premier capitaine du régiment de Béarn, homme de condition dont elle a une fille. (4) Il vient de mourir

(1) Correspondance générale, vol 99, p. 275.

(2) Tanguay ne mentionne pas cette fille.

(3) Rég. N.-D. de Montréal.

(4) Louise-Charlotte, baptisée le 18 Déc. 1756 à Montréal—M. de Montcalm fut son parrain.—Reg. de Montréal.

de ses blessures. Cette veuve est sans biens; chargée de ses deux filles; je vous serai particulièrement obligé de ce que vous voudrez bien faire pour elle et lui procurer une pension et places à St-Cyr pour ses filles." (1)

Le même jour il écrivait à peu près dans les mêmes termes au maréchal de Belle-Isle, seulement il ajoutait : " elle est petite fille à M. le Marquis de Vaudreuil." (2)

Madame de Jumonville obtint-elle une pension pour elle et des places à St-Cyr pour ses filles? Nous n'en savons rien.

Nous ne pouvons pas même dire ni où ni quand elle mourut. Ce que nous savons c'est que le nom de Jumonville, si célèbre au Canada, ne s'y rencontre plus depuis longtemps.

AMÉDÉE GOSSELIN, P^{TRE}

(A suivre)

LAC ABITIBI

Apitaunipi, en montagnais, veut dire : " là où l'eau se rencontre à mi-chemin."

Dans la langue crise ce mot a à peu près la même signification. Il est formé de *Abittaw*, milieu, moitié, et *nipiy*, eau, qui fait *ipi*, d'où *abitibi*, eau du milieu, eau à mi-distance. Le nom de ce lac, dit le Père Lacombe, vient de sa position à la hauteur des terres entre la baie d'Hudson et le Saint-Laurent. (3)

(1) Lettre de Lévis.—Collection Lévis, p. 365.

(2) Elle était petite fille de Vaudreuil, par alliance : la grand'mère maternelle de madame de Jumonville, Charlotte Fleury d'Eschambault, avait épousé, en secondes nocés, le marquis de Vaudreuil.

(3) Dictionnaire de la langue des Cris, p. 705.



MGR BERNARD-CLAUDE PANET
-ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

REPONSES

“ **Envoyer au diable au vert.** ” (XII, IV, 1136.)
Il est un juron que les gens du peuple ont souvent à la bouche, lorsqu'ils veulent se débarrasser d'un importun. Ils disent tout crûment : *Allez vous en au diable au vert !*

Cette formule — disons-le tout de suite — n'est pas de facture canadienne. Elle nous vient en ligne directe de France où elle est encore en usage.

Envoyer quelqu'un “ au diable au vert ”, c'est lui signifier simplement qu'il s'en aille le plus loin possible.

L'origine de cette formule passée dans le langage courant, est assez curieuse et même assez peu connue du grand nombre. Disons d'abord que le mot *Auvert* est une corruption de *Vauvert* ou *Val-vert*, château habité par le roi de France Philippe-Auguste, après son excommunication et hanté depuis lors par des revenants et des démons.

Ce château était situé dans les environs de Paris et l'on y arrivait, paraît-il, par le chemin de Vauvert qui prit plus tard à cause des superstitions populaires le nom de rue d'Enfer. Il y a une vingtaine d'années, cette même rue a été baptisée par le conseil municipal de rue Denfert-Rochereau.

EUG. ROUILLARD

M. de La Forest a la Baie d'Hudson. (XII, VI, 1149.)—Deux officiers du nom de La Forest sont venus dans la Nouvelle-France. Le premier, François de la Forest, fut un des principaux lieutenants de Cavelier de la Salle dans les pays d'en haut. Il commanda successivement les forts Saint-Louis, Cataracoui et Détroit. Il mourut à Québec le 15 octobre 1714. Le Père de Charlevoix dit qu'il était fort honnête homme, bon officier et qu'il servit très bien le roi.

Pour aujourd'hui nous ne nous occuperons que de l'autre M. de La Forest, celui qui fit le voyage de la baie d'Hudson

En 1694, M. d'Iberville recevait du roi l'ordre d'aller s'emparer du fort Nelson, à la baie d'Hudson. Deux vaisseaux lui furent donnés pour cet objet, le *Poli*, commandé par lui-même, et la *Salamandre*, commandée par son frère M. de Sérigny.

Au nombre des officiers qui s'embarquèrent avec les deux frères LeMoine nous voyons MM. LeMoine de Châteauguay, LeGardeur de Tilly, Du Tast, LeGardeur de Caumont, La Forest, etc., etc.

Les Canadiens ne partaient jamais en expédition guerrière sans amener un prêtre avec eux. C'est le Père Pierre-Gabriel Marest, Jésuite, qui les suivit en qualité d'aumônier.

L'expédition partit de Québec le 10 août 1694. Les vents contraires la retardèrent beaucoup et ce ne fut que le 24 septembre qu'elle arriva à la rivière Bourbon. "La joie fut grande dans tout l'équipage, dit le Père Marest, qui était à bord du *Poli*. C'était un vendredi. Nous chantâmes l'hyme *Vexilla Regis* et surtout l'*O crux Ave*, que nous répétâmes plusieurs fois pour honorer la croix adorable du Sauveur, dans un pays où elle est inconnue aux barbares, et où elle a été tant de fois profanée par les hérétiques qui y ont abattu avec mépris toutes les croix que nos Français y avaient autrefois élevées."

Le 13 octobre, M. d'Iberville, après avoir fait tous ses préparatifs de siège, somma le commandant du fort Nelson de se rendre. L'Anglais demanda jusqu'au lendemain pour donner sa réponse. Ce qui lui fut accordé. Le lendemain, il amenait pavillon, et M. d'Iberville envoyait aussitôt un de ses lieutenants et 60 hommes prendre possession du fort. Lui-même y

entra le 15 octobre, et changea son nom de fort Nelson en celui de fort Bourbon.

M. d'Iberville resta au fort Bourbon près d'une année.

Au mois de septembre 1695, M. d'Iberville partit pour la France avec ses deux vaisseaux. Il laissa au fort Nelson ou Bourbon une garnison de 80 hommes avec M. LaForest, un de ses officiers, comme commandant. Le Père Marest resta aussi avec la garnison.

M. de La Forest était depuis onze mois commandant du fort Bourbon lorsque, au mois d'août 1696, il fut attaqué par cinq vaisseaux anglais commandés par le capitaine Guillaume Allen. Il offrit d'abord quelque résistance, mais les forces étaient tellement disproportionnées qu'il fut bientôt forcé de capituler. Le 31 août, les deux commandants convinrent et signèrent les articles de capitulation préparés par La Forest :

“ Je consens de vous rendre mon fort sur les conditions suivantes :

“ 1° Que moi et tous mes gens, tant Français que Sauvages et un Anglais qui est mon domestique, auront tous la vie sauve et la liberté, sans qu'il nous soit fait aucun tort ou violence, soit en nos personnes ou en ce qui nous appartient.

“ 2° Nous sortirons du fort avec nos armes, tambour battant, mèche allumée, balle en bouche, enseignes déployés et emporterons avec nous, les deux canons que nous avons emportés de France.

“ 3° Nous seront transportés tous ensemble, en votre propre vaisseau, à Plaisance, qui est un fort français de Terre-Neuve. Nous ne voulons point rendre le fort jusqu'à ce qu'on nous embarque et nous aurons le pavillon français arboré dans le fort jusqu'à ce que nous en sortions.

“ 4° Si nous rencontrons de nos vaisseaux, il y aura

trêve entre vous et eux, et il leur sera permis de nous transporter avec tout ce qui nous appartient.

“ 5° Nous emporterons avec nous tous les castors et autres marchandises que nous avons traités cette année, qui seront embarqués avec nous sur vos vaisseaux.

“ 6° Tous mes gens emporteront leurs hardes et tout ce qui leur appartient sans qu'ils soient visités ni pillés de quoi que ce soit.

“ 7° Pendant le voyage en cas de maladie, vous nous fournirez tous les remèdes et médicaments dont nous aurons besoin.

“ 8° Les deux Français qui doivent revenir avec les Indiens seront reçus dans le fort à leur retour, où ils seront traités comme les Anglais et transportés en Europe la même année, où il leur sera fourni toutes choses nécessaires pour les rendre à La Rochelle.

“ Nous aurons le libre exercice de notre religion et il sera permis au père Jésuite, notre missionnaire, de faire publiquement les fonctions de son ministère.”

Allen, au mépris de ses engagements, conduisit La Forest et ses gens en Angleterre. Arrivé à Plymouth en octobre suivant, La Forest porta aussitôt ses plaintes au commissaire de la marine de ce port.

Mais Allen qui voulait garder son riche butin trouva des gens assez influents pour faire retarder indéfiniment la prise en considération de la plainte de La Forest.

Celui-ci tomba malade et mourut à Londres le 27 août 1697.

La Cour de France s'occupa cependant de ce déni de justice et le 8° article du traité de paix signé à Ryswick le 20 septembre 1697 déclare que la capitulation accordée par les Anglais au commandant du fort Bourbon le 31 août 1696 sera exécuté suivant sa forme et teneur, et les effets dont il fait mention incessamment rendus.

QUESTIONS

1152—Dans la Notice Biographique sur le Vte Walsh, écrite par le comte d'Hossonville, en préface des *Souvenirs de Cinquante Ans* de Walsh, je lis, page 12 : “ Enfin le même comte de Walsh-Serrant fut créé par Louis XV colonel propriétaire de l'un des trois régiments de la brigade irlandaise qui se classait ainsi : *Berwick, Walsh, Dillon* ”. Et en note, au bas de la page : “ Le régiment de Walsh a contribué par sa valeur à la conquête du Canada et particulièrement de Québec. Le burin s'est chargé de consigner ce fait historique ”.

Il y a évidemment erreur quant à la conquête du Canada par un régiment français, mais pour la défense ?

Le régiment de Walsh est-il venu au Canada ? Si oui, sous quel nom ?

GONZAGUE

1153—Quels services le pilote Raby avait-il rendus aux Anglais pour être si bien traité par eux quelques années après la conquête ?

NAVIG.

1154—Je lis dans Daniel qu'en 1784 Louis XVI créa Michel Chartier de Lotbinière marquis. Ce fait est-il bien authentique ? Les lettres de création de ce marquisat existent-elles encore ?

NOBLE

1155—En mai 1665, le Conseil Souverain décide de tenir ses séances dans la maison du nommé Lavigne, huissier, le palais étant réservé pour Mgr de Tracy que l'on attendait. Le Conseil donne en même temps plusieurs ordres pour des réparations au palais destiné au vice-roi. Quel était ce palais ? Où était-il situé ?

RIP.